

Image not found or type unknown



Descentes eaux pluviales

Par **babou01**, le **30/06/2024** à **19:01**

Bonjour,

J'habite dans un immeuble. Mon voisin du dessus a une terrasse dont l'évacuation des eaux se déverse depuis plus de 30 ans sur la toiture d'un lot appartenant à la copropriété dont la toiture est indiquée comme privative dans le règlement. À mon retour d'une absence prolongée, ce voisin sur demande du propriétaire de la toiture a fait effectuer des travaux sur ma terrasse, car le propriétaire de la toiture attenante voulait plus que l'eau se déverse sur ce toit. Une descente a été installée à l'horizontal au beau milieu du mur de ma terrasse pour rejoindre une autre évacuation. Est-ce légal ? Merci pour vos éclairages